

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,
Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy,
Membres présents : MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon, Alain Vedrenne,
Invité : Néant,
Membres excusés : MME. Véronique Autexier,
M. Georges Bermejo

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matches de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Néant.

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Reprogrammation des rencontres en retard
- 2 : Modifications du Calendrier général des compétitions SENIORS et CR7
- 3 : Dérogation temporaire aux RG du District de Football de la Charente

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers reçus

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les absents qui lui ont fait part de leurs absences.

Une minute de silence est respectée en la mémoire de Jean Guillen qui a été durant de nombreuses années, l'animateur de la commission des Championnats.

Une tendre pensée pour son épouse Colette et sa famille.

Formalités : Le PV N° 27 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 11/02/2026 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur :

L'animateur précise qu'il a assisté aux 4 réunions de proximité organisées sur notre territoire par le District de Football de la Charente.

Les échanges ont été cordiaux et enrichissants malgré une actualité calendaire préoccupante.

SUJET(S) « POUR DECISION »

Néant.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : Reprogrammation des rencontres en retard

La commission analyse toutes les pistes susceptibles de mettre le moins possible les clubs en difficulté quant aux nombreuses rencontres en retard, hors journées complètes reprogrammées.

Elle sait que quelques rencontres de la J14, des 28 et 29/02/2026, ne seront pas disputées compte tenu des intempéries de ces derniers jours.

Elle procédera à la fixation des nouvelles dates lors de sa prochaine séance de travail.

- 2 : Modifications du Calendrier général des compétitions SENIORS et CR7

RAPPEL

	Anciennes dates	Nouvelles dates
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J11)	14 et 15/02/2026	14 et 15/03/2026
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J12)	21 et 22/02/2026	04 et 05/04/2026
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J13)	14 et 15/03/2026	30 et 31/05/2026
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J18)	11 et 12/04/2026	06 et 07/06/2026
1/8èmes de Finale Coupes SENIORS et CR7	04 et 05/04/2026	11 et 12/04/2026
¼ de Finale Coupes SENIORS et CR7	11 et 12/04/2026	Vendredi 01/05/2026
½ de Finale Coupes SENIORS et CR7	02 et 03/05/2026	Vendredi 08/05/2026
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J21)	09 et 10/05/2026	13 et 14/06/2026
Finales Coupes SENIORS et CR7	16/05/2026	16/05/2026
Championnats SENIORS - D1-D2-D3-D4 et CR7 (J22)	24/05/2026	28/06/2026

- **3 : Dérogation temporaire aux RG du District de Football de la Charente**

RAPPEL

Ce que stipulent les RG :

Article 23 - Horaires des rencontres

23.1/ L'horaire officiel pour les rencontres départementales Seniors masculines et féminines est fixé le dimanche à 15H00 à l'exception de celles disputées en lever de rideau qui débiteront à 13H00.

23.2/ Les rencontres dont les clubs bénéficient d'un Eclairage classé Niveau E1 à E6 seront automatiquement fixées le samedi à 19H00 ou à 20H00 selon le souhait du club au moment de son engagement. Les clubs adverses ne pourront s'opposer à cet horaire fixé en début de saison par le club recevant. Les levers de rideaux se dérouleront à 17H00 (si la rencontre suivante débute à 19H00) ou à 18H00 (si la rencontre suivante débute à 20H00). Si le classement fédéral de l'installation d'éclairage intervient au cours de la saison, le club concerné indique à la commission compétente son intention de l'utiliser pour les équipes souhaitées.

Ce que propose la CCS :

La commission des compétitions SENIORS propose d'amender temporairement les règlements généraux, considérant :

- les reports des journées J10, J11, J12 et J13,
- la multiplication des arrêtés municipaux d'interdiction d'utilisation des installations sportives,
- la mise en péril du bon déroulement des compétitions SENIORS,
- la volonté du District de maintenir les Coupes départementales SENIORS.

La CCS souhaite que de façon exceptionnelle et dérogatoire aux articles 23 et 23.1 des RG du district de Football de la Charente, les rencontres puissent se jouer en semaine :

- si c'est une demande des clubs, sous réserve de l'accord obligatoire des 2 clubs,
- si nécessité car plus de dates disponibles, la CCS imposera une date en semaine.

Cette possibilité est offerte du 11/02/2026 au 28/06/2026.

Après cette dernière date, cette disposition deviendra caduque et les articles 23 et 23.1 des RG seront à nouveau appliqués dans leur rédaction originelle.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERS E(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- Néant.

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°27 du 11/02/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au Mercredi 4 Mars 2026 à 17H15, sauf avis contraire, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe BRANDY

